

Générale

Belgique/Rwanda: Mandat d'arrêt et "leçon de morale"

09/05/2008 12:20

L'annulation, in extremis, du voyage à Bruxelles de la nouvelle ministre rwandaise des Affaires étrangères, Mme Museminali, a été décidée à Kigali parce que la Belgique a refusé d'accorder un visa à Joseph Nzabamwita, numéro 2 de la sécurité extérieure et membre de la délégation, rapporte vendredi Le Soir.

"Il n'appartient pas à la Belgique de décider de la composition d'une délégation invitée à Bruxelles", dit-on à Kigali où l'on affirme "refuser les leçons de morale volontiers administrées par la Belgique aux dirigeants africains". A Bruxelles, les autorités affirment que le refus de visa avait pour objectif d'éviter un incident encore pire: "si M. Nzabamwita avait mis les pieds sur le territoire belge, il serait tombé sous le coup d'un mandat d'arrêt international délivré par le juge espagnol Fernando Abreu Merelles et qui est valable dans tout l'espace Schengen". Le 6 février, ce juge a délivré un mandat d'arrêt visant 40 personnalités rwandaises, membres du Front patriotique rwandais, dont 11 généraux, les accusant de génocide, de crime contre l'humanité et de terrorisme. (GFR)

Copyright

Copyright © Roularta Media Group. Tous droits réservés. Il est interdit de publier, remanier ou reproduire de tout autre manière cette information sous quelque forme que ce soit. Cliquez [ici](#) pour les conditions d'utilisation de ce site. L'utilisation de ce site signifie que vous acceptez ces conditions d'utilisation.

Ce site est protégé par le droit d'auteur. Souhaitez-vous scanner, copier par voie digitale, imprimer ou copier à plusieurs reprises ou exploiter à titre commercial des articles? Contactez Ann Soete, 051-266 570, soete.ann@roularta.be. Plus de renseignements à propos de vos droits sur le site [Presscopyrights](#).